

PROCÈS VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 10 FÉVRIER 2014 À 19H

SONT PRÉSENTS :

Madame Nicole Champagne,	Mairesse
Madame Martine Poitras,	Conseillère
Monsieur Gilles Desgagnés,	Conseiller
Madame Noëlla Comeau,	Conseillère
Monsieur Rock Cormier,	Conseiller

SONT ABSENTS :

Madame Martine LaBrie,	Conseillère
Monsieur Réjean Sini,	Conseiller

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Nicole Champagne, mairesse, ouvre la session à 19h.

2014-030

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2014-031

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 13 JANVIER 2014

Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès verbal du 13 janvier 2014.

2014-032

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de l'état des revenus et dépenses.

2014-033

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Godbout ainsi que la secrétaire-trésorière ont approuvés les déboursés totalisant la somme de 49,159.95\$, la mairesse avec la secrétaire sont autorisés à signer les chèques requis à cette fin.

2014-034

ADOPTION DES COMPTES À PAYÉS

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Godbout ainsi que la secrétaire-trésorière ont approuvés les déboursés totalisant la somme de 33,444.77\$, la mairesse avec la secrétaire sont autorisées à signer les chèques requis à cette fin.

2014-035

AVIS DE MOTION (AMENDEMENT RÈGLEMENT 2006-03)

Par la présente, un avis de motion est donné par Madame Martine Poitras, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents qu'une prochaine session régulière ou spéciale une modification au règlement 2006-03 sera apportée concernant la grille tarifaire. Les modifications au règlement de tarification d'intervention d'urgence avec équipements spécialisés se feront par résolution. Ce règlement portera le numéro 2014-02 du livre des règlements de la Municipalité de Godbout avec dispense de lecture.

2014-036

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-01 (CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE)

Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement # 2014-01 afin de maintenir le code d'éthique et de déontologie des élus, sans modifications.

2014-037

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Madame Nicole Champagne : Analyse bâtiment municipal, bibliothèque municipale, puits pompe caserne, annexe caserne, cuisine communautaire, bacs à fleurs, mats oriflammes, installation sanitaire à la bâtisse de l'âge d'Or, rénovations mineures mairie, appel d'offres asphaltage, concours village fleurie, projets Zec suivi.

2014-038

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater la directrice générale ou Martine Morin, secrétaire-trésorière de demander à la MRC Manicouagan à vendre pour non paiement de taxes les propriétés apparaissant sur la liste qui sera transmis à la MRC pour le 20 mars 2014.

- 2014-039 **SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (APPROBATION DU BUDGET 2014)**
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le budget 2014 de l'Office municipal d'habitation de Godbout. La part de la municipalité est de 6,367\$.
- 2014-040 **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**
CONSIDÉRANT l'évolution des changements économiques, technologiques, sociaux et environnementaux;
CONSIDÉRANT le rôle accru des municipalités dans la promotion de l'apprentissage auprès de la population adulte de leur territoire et qu'il existe un vaste mouvement international en ce sens;
CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec, en collaboration avec l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA), a mis en place une semaine visant la valorisation des adultes en formation, dans le cadre d'une initiative internationale de l'UNESCO;
CONSIDÉRANT qu'une table régionale de coordination de la région administrative de Manicouagan existe pour mettre en place des activités régionales de valorisation de l'apprentissage dans le cadre de cette semaine;
CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de développer une culture de formation et de susciter la participation à cette semaine, en place d'encourager les citoyennes et les citoyens de la municipalité à apprendre tout au long de la vie,
 Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents **DE ENGAGER** le conseil municipal à favoriser et à soutenir la formation de l'ensemble de son personnel salarié et élu;
DE CONTRIBUER à la promotion de l'apprentissage au sein de sa population, tout au long de l'année, et en particulier à l'occasion de la Semaine québécoise des adultes en formation, du 29 mars au 6 avril 2014, en faisant connaître la semaine et ses activités dans la région.
- 2014-041 **PROJET PR-350 RAMPE DE MISE À L'EAU (PACTE RURAL)**
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le projet PR-350 concernant l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau. La part municipale sera de 11,000\$ et 27,788\$ du programme PMVI. Le responsable du projet est Monsieur Gilles Desgagnés et sera également signataire des documents nécessaires à la réalisation du projet.
- 2014-042 **ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 2014-14, 2013-168, 2013-188**
 Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler les résolutions 2014-14, 2013-168, 2013-188.
- 2014-043 **ANNULATION RÉSOLUTION 2013-110**
 Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 2013-110.
- 2014-044 **PMVI D'HYDRO-QUÉBEC ET ACCEPTATION DU PARTAGE**
CONSIDÉRANT qu'Hydro Québec reconnaît la MRC de Manicouagan comme organisme admissible au PMVI et qu'à cette fin, un montant de 927,300\$ lui est allouée;
CONSIDÉRANT que la MRC de Manicouagan a, en vertu de sa résolution 2013-149, établi le partage de cette somme entre les municipalités de son territoire;
CONSIDÉRANT la signature de la convention à intervenir entre la MRC et Hydro Québec;
CONSIDÉRANT que les municipalités sont identifiées à titre de « tiers organismes » et qu'une entente relative à la réalisation de leur initiative devra être signée avec l'organisme admissible, en concurrence, la MRC de Manicouagan.
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents, que la municipalité de Godbout autorise la mairesse, Madame Nicole Champagne, la directrice générale, Madame Carolle Vallée ou la secrétaire-trésorière, Madame Martine Morin à signer avec la MRC de Manicouagan l'entente relative à la

- réalisation de l'initiative par un tiers organisme, le tout en référence à l'annexe 8 du document intitulé « Guide de participation du PMVI ». Chacune des municipalités doit identifier son initiative laquelle sera soumise par la MRC à Hydro Québec.
- 2014-045 **PROJETS : PROGRAMME MISE EN VALEUR INTÉGRÉE (PMVI)**
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter les projets suivants dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée (PMVI) pour un montant total de 52,556\$:
- Rampe de mise à l'eau : 27,788\$
 - Boîtes à fleurs : 9,525\$
 - Mats honorifiques : 15,243\$
- 2014-046 **VOTE PAR CORRESPONDANCE**
CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;
CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.
 Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.
- 2014-047 **ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LE SERVICE INCENDIE**
 Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'allouer un montant de 250\$ pour l'achat d'une imprimante pour le service incendie.
- 2014-048 **AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE DE MISE À L'EAU**
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater Monsieur Gilles Desgagnés, conseiller et Monsieur Gilles Dubuc, inspecteur municipal à présenter la demande de modification du certificat d'autorisation au Ministère du développement durable de l'environnement de la faune et des parcs concernant l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau.
- 2014-049 **ANNULATION RÉSOLUTION 2014-08 (BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT)**
 Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la résolution 2014-08.
- 2014-050 **COTISATION ANNUELLE À BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT**
 Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents de payer la contribution municipale 2014 au montant de 1,082.69\$ taxes incluses, à Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.)
- 2014-051 **CELLULAIRE DE M. GILLES DESGAGNÉS**
 Ce point a été annulé.
DÉPÔT DES CORRESPONDANCES
 Il est proposé par Madame Martine Poitras et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt des correspondances.

- 2014-052 **DÉPÔT DES RAPPORTS FORMULAIRES DGE-1038**
Il est proposé par Monsieur Gilles Desgagnés et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le dépôt de la section 2 du rapport formulaire DGE-1038, des candidats à l'élection du 3 novembre 2013.
- 2014-053 **DON VOYAGE FIN D'ANNÉE - ÉCOLE MGR LABRIE**
Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'allouer un montant de 2000\$ à l'École Mgr Labrie pour le voyage de fin d'année.
- 2014-054 **ASSOCIATION DES LACS - CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE**
Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents d'allouer un montant supplémentaire de 2000\$ à l'Association des lacs Blanc et Rond, pour l'année 2013. Il est entendu que ce montant ne sera pas renouvelable à tout les ans.
- 2014-055 **IMPRESSION DOCUMENTS É PROJET CUISINE COLLECTIVE**
Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la demande de Madame Diane Labrie pour l'impression de certains documents, ceux-ci demeureront la propriété de la cuisine collective pour consultation et référence.
- 2014-056 **FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES**
Il est proposé par Madame Noëlla Comeau et résolu à l'unanimité des membres présents de clore les affaires nouvelles à 19h24.
- 2014-057 **PÉRIODE DE QUESTIONS ET FERMETURE PÉRIODES DE QUESTIONS**
Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents d'ouvrir la période de questions à 19h24 et de la clore à 19h40.
- 2014-058 **FERMETURE DE LA SESSION**
Il est proposé par Monsieur Rock Cormier et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la session à 19h40.

Nicole Champagne
Mairesse

Martine Morin
Secrétaire-trésorière adjointe